

<b>Numéro</b>	<b>06</b>
<b>Objet</b>	<b>AUTORISATION DES DEPENSES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) 2022 – 2023</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Karima OUADAH</b>

Date de convocation et d'affichage : 25 février 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h40.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 110
- Votants (présents + pouvoirs) : 130

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BOISSEAU Dominique, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUN Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HIMEUR Aïcha, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOANOT Emmanuel (suppléant), JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LASNIER Jean (suppléant), LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, NONCIAUX-GRADOS Véronique, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, RICHARD Sophie, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIARDOT Gaëlle, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BECARD Francis à BAZIN-MALGRAS Valérie, BOUDADI Rachida à OUADAH Karima, BRET Marc à THOMAS Christine, CHAMPAGNE Bernard à GIRARDIN Olivier, CHOMAT Christophe à HIRTZIG Jack, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, FRAENKEL Stéphanie à BAZIN-MALGRAS Valérie, FRAPIN David à ROUSSELOT Nicole, GAURIER Marlène à RAYMOND Arnaud, GAURIER Claude à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Michel, GUILLAUMET Virginie à LEMELLE Flavienne, JOLLIOT Marie-France à FARINE Bruno, LE CORRE Marie à LEQUIEN Ombeline, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, SOMSOIS Hervé à VIARDOT Gaëlle,

**Excusés :** BEURY Loëtitia, CASTEX Jean-Marie, HUBINOIS Alain, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
130		130		

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2022**

**AUTORISATION DES DEPENSES POUR LA MISE EN ŒUVRE  
DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) 2022 – 2023**

**Exposé :**

Par délibération n°55 du 18 décembre 2015, le Conseil communautaire a apporté des précisions sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville, permettant ainsi le portage du Programme de Réussite Educative (PRE) par la communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ce Programme, cofinancé par l'Etat, s'inscrit dans le cadre du projet local de cohésion sociale mis en œuvre sur le territoire de Troyes Champagne Métropole et conforté dans le volet réussite éducative du contrat de ville signé le 23 octobre 2015, et prolongé par la loi de finance 2022 jusqu'en 2023. Cette demande d'autorisation portera donc jusqu'en 2023.

Tel que défini dans le contrat de ville de la Communauté d'agglomération et la loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le PRE vise à accompagner les enfants âgés de 2 à 16 ans ne bénéficiant pas d'un environnement favorable à leur développement harmonieux. Le PRE s'adresse aux enfants habitant dans les quartiers prioritaires de la ville et en veille active ou scolarisés dans les établissements classés en Réseau d'Education Prioritaire, dit REP ou REP+. Il propose d'apporter une réponse individualisée à chaque situation par la mise en place d'un parcours personnalisé et validé par les parents, en privilégiant une approche globale des difficultés rencontrées. En 2021, 312 enfants ont fait l'objet d'un suivi.

Le PRE est un dispositif partenarial matérialisé par les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) composées des institutions et associations suivantes : Conseil départemental de l'Aube, CAF, Education nationale, prévention spécialisée...

Les EPS donnent un avis sur les situations présentées, proposent des orientations aux familles et valident ou non l'entrée de l'enfant dans le programme.

Les orientations favorisent notamment l'épanouissement de l'enfant par sa participation à des activités extra scolaires portées par le tissu associatif local (17 structures différentes ont été sollicitées en 2021) tant sur l'accès aux sports qu'aux activités culturelles et de loisirs.

L'EPCI participe au financement de ces actions en complément des fonds des partenaires et de la participation de la famille.

Pour information le montant inscrit au BP 2021 était de 7 200 €.

Pour 2022, le budget prévisionnel serait de 6 000€ (sous réserve de la validation du conseil communautaire lors du vote budget).

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à engager les dépenses utiles à l'animation du Programme de Réussite Educative et à la bonne conduite des parcours individualisés de l'enfant, dans la limite des crédits inscrits au BP 2022 et au BP 2023.**